

Berne, le 27. Mai 2026

Suicide sur les rails: aide-mémoire pour les médias

Madame, Monsieur,

Les suicides sur les rails provoquent une grande souffrance humaine, pour les personnes concernées et leurs proches, les voyageuses et voyageurs, ainsi que le personnel des entreprises ferroviaires. Ils ont par ailleurs des répercussions immédiates sur le trafic ferroviaire et nécessitent régulièrement de larges interventions des services de secours et de la police.

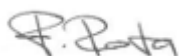
Leur traitement par les médias peut augmenter le risque d'actes par mimétisme (ce que l'on appelle l'effet Werther). Par conséquent, il est essentiel que les médias en parlent de manière consciencieuse et prudente.

Dans ce contexte, la Société suisse de psychiatrie et psychothérapie (SSPP) et les CFF ont élaboré ensemble un aide-mémoire visant à favoriser un traitement responsable du suicide sur les rails par les médias. Il y est expliqué dans quels cas exceptionnels il est permis de rapporter un suicide, et les principes à observer dans ce cadre.

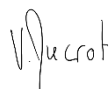
Nous vous prions de bien vouloir tenir compte de cet aide-mémoire dans votre travail journalistique, ainsi que de le diffuser et d'en discuter au sein de votre rédaction. Vous apporterez ainsi une contribution importante à la prévention du suicide et à une communication publique responsable.

La SSPP et les CFF se tiennent à votre disposition pour toute demande de précisions.

Meilleures salutations



Fulvia Rota
Présidente de la Société suisse
de psychiatrie et psychothérapie (SSPP)



Vincent Ducrot
CEO de CFF SA

Annexes

– Aide-mémoire pour les médias

Suicide sur les rails: aide-mémoire pour les médias

Les suicides sur les rails provoquent une grande souffrance humaine, pour les personnes concernées et leurs proches, les voyageuses et voyageurs, ainsi que le personnel des entreprises ferroviaires. Ils ont par ailleurs des répercussions majeures sur le trafic ferroviaire et nécessitent régulièrement de larges interventions des services de secours et de la police.

Les médias ont une responsabilité très importante lorsqu'ils rapportent un cas de suicide sur les rails. Les articles et reportages sur le sujet peuvent favoriser et déclencher des actes de mimétisme. C'est en particulier le cas pour ceux qui contiennent des précisions, voire sont illustrés par des images des lieux concernés.

Le principe à suivre est le suivant: rapporter un suicide dans les médias ne se justifie que dans des cas exceptionnels:

- si le suicide suscite une grande attention du public;
- si une personnalité publique se suicide;
- si la personne concernée ou ses proches sont apparus dans les médias avant sa mort;
- si le suicide est lié à un crime révélé par la police;
- si le suicide donne lieu à un débat public;
- si le suicide a un caractère démonstratif et attire l'attention sur un problème non résolu;
- si des rumeurs ou des accusations circulent et doivent être rectifiées par une relation objective des faits.

Même dans ces cas, il est impératif de ne pas mentionner la méthode de suicide utilisée (voir la recommandation de la directive 7.9 du Conseil de la presse ainsi que les directives pour les médias d'IPSILON). **Dans tous les autres cas, il convient de ne pas diffuser d'article ou de reportage sur le sujet.**

Check-list pour les articles et reportages mentionnant un suicide sur les rails

- Éviter les titres racleurs, la mise en avant ou la dramatisation
- Ne pas mentionner ni décrire la méthode de suicide
- Ne montrer aucune image
- Ne pas spéculer sur les causes ou motifs
- Ne pas donner d'informations sur la personne concernée
- Ne pas utiliser de termes porteurs de jugement ou insistant sur l'aspect dramatique ni d'euphémismes, p. ex. «se donner la mort» ou «mettre fin à ses jours»
- Garder un ton factuel, respectueux et exempt de tout jugement
- Vérifier soigneusement les faits et les rapporter de manière neutre
- Utiliser uniquement des données fiables et interpréter correctement les statistiques
- Mentionner systématiquement les services d'aide pour les personnes en détresse (p. ex. La Main Tendue, www.parler-peut-sauver.ch, etc.), par exemple dans un encadré
- Désactiver la fonction de commentaires ou modérer activement les commentaires des lectrices et lecteurs, en les supprimant si nécessaire
- En cas de doute, faire appel à des spécialistes de la prévention du suicide